

l'Europe  
**s'engage**  
dans  
le bassin de la Loire  
avec le FEDER

**Plate-forme Recherche/Données/Information  
du plan Loire grandeur nature 2007-2013**

**Appel à projets de recherche**

**« Prise en compte des risques d'inondation  
dans le cadre du développement  
de la compétitivité et de l'attractivité  
du bassin de la Loire et de ses affluents »**

**PLAN  
LOIRE  
GRANDEUR NATURE**



# SOMMAIRE

1. Contexte de l'appel à projets.....	3
1.1. Inscription dans le plan Loire grandeur nature 2007-2013 .....	3
1.2. Enjeux sur le bassin de la Loire .....	3
2. Champ de l'appel à projets.....	4
2.1. Spécificités de l'appel à projets .....	4
2.2. Propositions d'orientation thématique .....	4
3. Modalités pratiques de l'appel à projets .....	6
3.1. Calendrier prévisionnel .....	6
3.2. Dépôt des dossiers .....	6
3.3. Critères de sélection des projets.....	7
3.4. Composition des dossiers.....	7
3.5. Financements .....	8
3.6. Coordination .....	8
4. Annexes.....	9
4.1. Engagement concernant la propriété intellectuelle et les droits d'utilisation .....	9

# 1. Contexte de l'appel à projets

## 1.1. Inscription dans le plan Loire grandeur nature 2007-2013

Le [plan Loire grandeur nature](#) est un plan global d'aménagement de la Loire, lancé en 1994, conciliant la sécurité des personnes, la protection de l'environnement et le développement économique.

Les partenaires de l'actuel plan Loire grandeur nature se sont accordés sur la nécessité "d'une part d'adosser aux résultats de la recherche les actions d'aménagement, de développement et de gestion du bassin fluvial, et d'autre part d'améliorer la capacité collective des acteurs aux enjeux actuels et futurs". Ils ont identifié, parmi les priorités pour la période 2007-2013, le "développement et le partage d'une connaissance globale, fondamentale et opérationnelle du bassin de la Loire". Cette priorité est plus particulièrement portée par la [plate-forme Recherche/Données/Information](#) (RDI), animée par l'[Etablissement public Loire](#).

S'inscrivant dans le plan Loire grandeur nature 2007-2013, cet appel à projets de recherche est conduit en lien étroit avec les [réunions de travail de la plate-forme RDI](#) et bénéficie de l'expertise du [Conseil scientifique du plan Loire](#), installé en 2007.

A titre d'information, concernant les interventions en cours et projets soutenus au titre du volet Recherche/Données/Information, on pourra se reporter aux [pages correspondantes du site internet du plan Loire](#).

## 1.2. Enjeux sur le bassin de la Loire

Les risques d'inondations constituent l'une des vulnérabilités que les partenaires du plan Loire ont identifiées comme stratégiques pour le bassin de la Loire, ainsi que cela est indiqué dans le programme opérationnel plurirégional Loire 2007-2013<sup>1</sup> :

*« Le bassin de la Loire connaît une vulnérabilité significative, qui, si elle n'est pas prise en compte, peut constituer une menace pour l'attractivité de ce territoire :*

- *vulnérabilité aux inondations pouvant avoir des conséquences majeures sur la vie humaine, sur la responsabilité de l'ensemble des acteurs, sur la compétitivité économique des territoires et leur attractivité ; »*

L'audition organisée le 11 février 2010 à Orléans, sur le thème "[Cohérence et articulation des initiatives au titre de la gestion des risques d'inondations sur le bassin de la Loire et de ses affluents](#)", a été l'occasion de mettre l'accent sur la panoplie d'interventions déjà soutenues dans le cadre du plan Loire.

Par ailleurs, les principaux résultats de l'« [Étude de l'OCDE sur la gestion des risques d'inondation : Bassin de la Loire, France](#) », publiée en 2010, constituent des éléments de référence supplémentaires sur cette problématique.

Enfin, il peut être fait état d'un certain nombre de projets de recherche en lien avec ce thème, dont certains ont été présentés lors de la dernière réunion de travail de la plate-forme RDI, à [Bruxelles les 18 et 19 mai 2010](#) :

- Développement d'une méthodologie de mise en perspective des dommages économiques à l'échelle du bassin fluvial de la Loire (METHODOLOIRE )

---

<sup>1</sup> [Programme opérationnel plurirégional Loire](#)

- Évaluation de la vulnérabilité de la biodiversité et des zones bâties inondables du corridor ligérien, pour une meilleure anticipation des effets du changement climatique sur les régimes hydrologiques de la Loire (EV2B)
- Impact du Changement Climatique sur l'hydrosystème Loire : HYDROlogie, Régime thermique, QUALité des eaux (ICC – HYDROQUAL)
- Méthodes d'Analyse et de Décision dans les Interfaces Sectorielles entre le risque d'inondations et les politiques urbaines. (MADIS) Cas de la gestion des services en réseau lors d'inondations dans les agglomérations urbaines de Nantes, Tours et Nevers,
- Evaluation spatio-temporelle de l'accessibilité d'enjeux localisés en situation d'inondation – (ACCELL)

## 2. Champ de l'appel à projets

### 2.1. Spécificités de l'appel à projets

Dans le prolongement des 3 appels à projets de recherche lancés depuis 2007<sup>2</sup>, le présent appel à projets comporte plusieurs spécificités. Elles peuvent être déclinées de la manière suivante :

- **entrée territoriale** : l'appel à projets concerne le bassin de la Loire, et s'inscrit dans le cadre d'une programmation interrégionale ; les propositions de recherche pour lesquelles une dimension de bassin ou interrégionale est la plus pertinente seront donc soutenues en priorité.
- **entrée opérationnelle** : l'appel à projets comporte une focalisation sur les préoccupations opérationnelles des gestionnaires du bassin de la Loire, et plus largement des acteurs de la décision publique ; la durée de réalisation des projets retenus ne devra pas excéder 18 mois
- **entrée thématique**: l'accent est mis sur **la prise en compte des risques d'inondation dans le cadre du développement de la compétitivité et de l'attractivité du bassin de la Loire et de ses affluents**. Ce thème s'inscrit dans les priorités stratégiques du programme opérationnel plurirégional Loire.

Les projets de recherche proposés devront donc être construits en respectant ces trois entrées (territoriale, opérationnelle et thématique) et s'inscrire de manière évidente dans la perspective de la mise en place de mesures concrètes applicables à court terme par les gestionnaires ligériens.

### 2.2. Propositions d'orientation thématique

D'une manière générale, les projets devront apporter une contribution utile au premier axe d'intervention du Programme opérationnel plurirégional Loire : « Renforcer la compétitivité ligérienne par la réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire<sup>3</sup> »

<sup>2</sup> Thèmes des appels à projets lancés depuis 2007

2009 : « Sciences Humaines et Sociales » (intégrant notamment le volet patrimoine)

2008 : Connaissance des vulnérabilités des activités humaines et des milieux du bassin de la Loire par rapport aux effets du changement climatique sur les régimes d'inondation et de sécheresse

2007 : Appel à projets de recherche en lien avec la vulnérabilité aux inondations des activités économiques

<sup>3</sup> [Programme opérationnel plurirégional Loire](#) (pages 32 à 42)

Une crue importante de la Loire ou de ses affluents représente un risque majeur et pourrait provoquer des désordres et des dommages importants. Une crue type 1856 constituerait sur le bassin de la Loire, et notamment en Loire moyenne, une des plus fortes catastrophes naturelles pouvant toucher le territoire métropolitain.

Il importe de se préparer à vivre de tels évènements :

- en limitant, voire en réduisant, l'occupation des zones inondables ;
- en réduisant la vulnérabilité des personnes, biens et activités qui s'y trouvent et en les protégeant ;
- en planifiant la mise en sauvegarde et les secours et le retour à la normale.

Des résultats tangibles ne peuvent être obtenus qu'à la condition que toutes ces actions soient réalisées. Certaines des actions de prévention sont de la compétence obligatoire de l'Etat ou des maires, ou de gestionnaires de services publics, mais beaucoup d'entre elles ne peuvent être mises en œuvre que sur la base d'un engagement volontaire et concerté d'un grand nombre d'acteurs publics et privés.

Les actions doivent être définies dans une approche globale associant étroitement les riverains à la définition des objectifs, dans le respect de l'environnement, en permettant un développement du territoire qui doit rester compétitif.

Il convient de poursuivre et de prolonger les actions de prévention des inondations engagées depuis 1994, en les intégrant, de manière opérationnelle, dans une politique globale de développement durable des vallées.

*Eléments indicatifs de fléchage :*

Ce thème pourra être abordé notamment sous l'angle du développement de la connaissance relative à :

- la conscience du risque : par exemple, meilleure appropriation et exploitation des documents « réglementaires », de type Plan Communal de Sauvegarde (PCS), Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), ou encore développement et recours à la (geo)visualisation 3D appliquée aux inondations
- l'analyse des comportements face au risque, en particulier pour ce qui concerne les méthodes et outils à la disposition des collectivités, notamment pour la réalisation de plans de continuité d'activité (PCA) intégrant les services rendus (tels que le transport public, la gestion des déchets, ...)
- la compréhension des conditions et modes d'implication dans des stratégies de résilience territoriale, en particulier en milieu urbain, voire également concernant les démarches de réduction de la vulnérabilité des activités économiques par zones d'activités.

### 3. Modalités pratiques de l'appel à projets

Cet appel à projets fera l'objet d'une large diffusion. Il sera notamment [mis en ligne sur le site Internet du plan Loire grandeur nature](#).

L'information pourra être relayée par les partenaires du plan Loire grandeur nature, les collectivités du bassin de la Loire et différents sites spécialisés.

**Pour tout renseignement, contacter l'Etablissement public Loire, Direction du Développement et des Relations Extérieures :**

Tel. 02 38 64 47 70 ;  
Fax. 02 38 64 35 35,  
Email : [ddre@eptb-loire.fr](mailto:ddre@eptb-loire.fr)

#### 3.1. Calendrier prévisionnel

Lancement de l'appel à projets	30 juin 2010
Date limite de dépôt des dossiers	27 septembre 2010
Présélection des projets et transmission pour avis au Conseil scientifique du plan Loire	13 octobre 2010
Sélection des projets et recueil des avis et décisions des cofinanceurs	novembre-décembre 2010
Comité de gestion/programmation du plan Loire	février 2011
Démarrage des projets sélectionnés	février 2011
Fin et restitution des projets	été 2012

#### 3.2. Dépôt des dossiers

Les dossiers devront être déposés auprès de l'EP Loire (un exemplaire « papier » et une version électronique) avant le lundi 27 septembre 2010, à 17h00.

**Etablissement public Loire (DDRE)**  
**3, avenue Claude Guillemin - BP 6125**  
**45061 Orléans Cedex 2**  
Email : [ddre@eptb-loire.fr](mailto:ddre@eptb-loire.fr)

Les dossiers feront l'objet d'un **premier examen par les services de l'EP Loire et des partenaires plus particulièrement concernés**. Les projets présélectionnés seront soumis pour avis au **Conseil scientifique du plan Loire**.

### **3.3. Critères de sélection des projets**

- Dans une première phase :
  - respect de la date de fin de soumission des dossiers ;
  - adéquation du projet avec le contexte, les enjeux et les objectifs de l'appel à projets ;
  - respect des spécificités de l'appel à projets, à savoir les 3 entrées territoriale, opérationnelle et thématique ;
  
- Dans une seconde phase :
  - qualifications et références du responsable de projet et de son équipe.
  - réalisme du budget prévisionnel et du calendrier de réalisation ;
  - exploitabilité des résultats : outils, données, traduction en vue d'actions concrètes, compréhension par des non spécialistes ;
  - qualité des éléments de restitution proposés, perspectives de valorisation du projet et communication ;
  - implication ou association de gestionnaires du bassin de la Loire ;
  - exploitation des synergies avec d'autres bassins fluviaux
  - caractère innovant du projet, valeur ajoutée pour la recherche nationale et européenne ;

De plus, dans le cadre du présent appel à projets de recherche, sont encouragés :

- l'exploitation systématique des résultats de travaux et projets européens ;
- la prise en compte des interfaces avec d'autres programmes de recherche en cours.

### **3.4. Composition des dossiers**

Les porteurs de projets renseigneront le [dossier type de demande de subvention du plan Loire](#)<sup>4</sup> (en particulier les fiches 1 à 5, 11 et 13).

Une attention particulière sera portée :

- à la présentation détaillée et argumentée du projet (s'appuyant autant que de besoin sur une notice explicative et toute autre pièce utile) ;
- au calendrier de réalisation : la durée de réalisation des projets retenus ne devra pas excéder 18 mois, les projets devront pouvoir démarrer en février 2011 au plus tard ;
- à la présentation détaillée de l'équipe et son organisation : responsable, intervenants, compétences, références... ;
- au budget prévisionnel, ventilé par postes précis de dépenses et de recettes (fonctionnement, équipement le cas échéant), et appuyé par des devis chaque fois que cela est possible ;
- aux propositions relatives à l'évaluation du projet notamment en ce qui concerne les résultats attendus ;
- au descriptif de la promotion qui sera faite du projet (publications, articles dans des revues spécialisées ...).

---

<sup>4</sup> Pour télécharger le dossier type de demande de subvention et le guide pour les porteurs de projets : <http://www.plan-loire.fr/fr/pratique/projets/index.html>

- au renseignement de la fiche 11, notamment de la partie « Auto-évaluation du projet au regard de critères d'analyse » :
  - Complémentarité – *a minima*, compatibilité – avec d'autres programmes ou projets du domaine d'action, cohérence à l'échelle du bassin
  - Coïncidence avec les besoins des acteurs (décideurs, gestionnaires et autres utilisateurs des résultats de la recherche), le cas échéant avec leurs manifestations d'intérêt (courriers, attestation, cofinancements, ...)
  - Intégration d'éléments de coopération avec d'autres bassins fluviaux, en France ou en Europe
  - Contribution au renforcement de la visibilité européenne, voire internationale, de la recherche ligérienne

### **3.5. Financements**

Les projets retenus dans le cadre de l'appel à projets pourront recevoir un financement au titre du plan Loire grandeur nature 2007-2013.

A titre indicatif, un montant de 150 000 € a été prévu, pour cet appel à projets, sur le budget 2010 de l'EP Loire (délibération n°10-62 du Bureau de l'EP Loire du 29 avril 2010). Des cofinancements d'autres partenaires peuvent être également envisagés.

Il est également prévu la possibilité de mobiliser systématiquement en complément un cofinancement du FEDER, dans le cadre du Programme Opérationnel plurirégional Loire, à un taux maximum de 50%.

### **3.6. Coordination**

Trois réunions d'une journée maximum seront organisées afin de coordonner les interventions, de mettre en relation les équipes et de favoriser les échanges sur les méthodes et les travaux respectifs.

Les équipes retenues s'engagent à participer à ces trois réunions.

- Une réunion de cadrage (lancement des travaux) ;
- Une réunion de suivi (point sur l'avancement des travaux à mi-parcours) ;
- Une réunion de restitution (mutualisation des résultats).

## 4. Annexes

### **4.1. Engagement concernant la propriété intellectuelle et les droits d'utilisation**

Conformément à l'article L 131-3 du Code de la propriété intellectuelle, les principes déclinés ci-dessous seront intégrés dans le conventionnement avec chaque porteur de projets retenu.

Les dispositions prévues n'emportent pas transfert de la propriété des données et productions qui reste celle des porteurs de projets. Elles organisent la cession des droits patrimoniaux attachés à ces éléments en vue de permettre leur réutilisation par les signataires du CPIER Loire (Etat, Agence de l'eau Loire-Bretagne, EP Loire et Régions concernées), dénommés ci-après les bénéficiaires.

En vue de valoriser dans le long terme les réalisations issues du présent appel à projets dans le cadre de la mise en oeuvre du PO plurirégional Loire, les conditions de mise à disposition, de réutilisation et de diffusion des données et productions sont ainsi définies :

- les droits d'utilisation sont cédés aux bénéficiaires selon les modalités suivantes : droit de reproduction en autant d'exemplaires que nécessaire, par tous moyens, sur supports de toute nature connus actuellement ou non connus, droit d'utilisation, publication, représentation et diffusion par tous procédés actuels ou futurs ;
- les bénéficiaires disposent des droits cédés pour les durées légales fixées par le Code de la propriété intellectuelle ;
- la cession des droits d'utilisation sur les éléments mentionnés plus haut s'effectue, à l'égard de personnes morales de droit public concourant à l'accomplissement de mission d'intérêt général, à titre gratuit ;
- les porteurs de projets devront s'assurer qu'ils disposent de tous les droits permettant de prendre le présent engagement et déclarent que rien en conséquence ne s'oppose à la cession des droits au profit des bénéficiaires. Dans le cas contraire ils en supporteront l'entière responsabilité ;
- les bénéficiaires s'engagent à respecter les droits des porteurs de projets. Ils s'engagent à ne pas dénaturer les données et à les utiliser à bon escient. Ils s'engagent également à faire figurer le nom du (des) auteur(s).